

## Qu'est ce que le SYPLO?

Le Système priorité Logement est un logiciel partagé entre plusieurs acteurs du logement : L'Etat, les bailleurs sociaux, le SIAO, Action logement. Dans cette base sont stockées des Informations sur tous les demandeurs reconnus prioritaires sur un département. Ces demandeurs sont inscrits sur SYPLO par le Service intégré de l'accueil et de l'orientation (SIAO). L'objectif de SYPLO est de mieux gérer le lien entre le contingent de l'Etat et les demandeurs du département reconnus prioritaires.

## Deux voies d'accès au SYPLO

### SIAO

*(Service Intégré de l'Accueil et d'Orientation)*

Pour les ménages hébergés dans une structure d'hébergement ou à l'hôtel

### PDALHPD

*(Plans Départementaux d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées)*

Pour les ménages non pris en charge en hébergement ou à l'hôtel

## Demande de Logement Social

La structure renseigne le tableau de saisine **SYPLO** (*ci-joint*) et le transmet avec l'attestation de logement social à l'adresse mail :

[insertion.siao94@croix-rouge.fr](mailto:insertion.siao94@croix-rouge.fr)

Le travailleur social transmet la fiche **PDALHPD** auprès de la **DRIHL pour validation**.

La demande de SYPLO est alors transmise au **SIAO pour labellisation**.

## Labellisation sur le SYPLO

Un retour de mail de mail confirmera l'enregistrement. Le numéro SYPLO sera mentionné sur la partie logement du SI-SIAO.

Le ménage obtiendra des **points de priorité, cumulatifs avec les points du DALO** (*Droit Au Logement Opposable*).